

RELEVÉ

FS-16-16-026

RL-16 (2016-10)

16

Revenus de fiducie

Année 2018

Code du relevé R

N° du dernier relevé transmis

999 999 999

000 000 000

A- Gains en capital

B- Paiement unique de retraite

C1- Montant réel des dividendes déterminés

C2- Montant réel des dividendes ordinaires

D- Rente de retraite donnant droit à un crédit d'impôt

E- Revenus d'entreprise de source étrangère

F- Revenus de placement de source étrangère

G- Autres revenus

H- Gains en capital donnant droit à une déduction

I- Montant imposable des div. déterminés et ordinaires

J- Crédit d'impôt pour dividendes

K- Impôt étranger sur des revenus d'entreprise

L- Impôt étranger sur des revenus non tirés d'une entreprise

M- Rajustement du prix de base d'une participation

N- Dons attribués par un organisme religieux

Numéro d'assurance sociale du bénéficiaire

Autre numéro

Type

Indicateur

Renseignements complémentaires

Nom et adresse du bénéficiaire, et nom du second titulaire (s'il y a lieu)

MRS JANE DOE  
123 RUE ANY  
MONTREAL QC J0V 0T0

Numéro d'identification

Voyez l'explication des cases au verso.

Nom de la fiducie

A&B REV INCM TR UT

Nom et adresse du fiduciaire ou du liquidateur de succession

Préparé par: QTRADE INVESTOR

REVENU QUÉBEC



2- Copie du bénéficiaire (Vous devez inclure ces données à votre déclaration de revenus et conserver cette copie)



1234

2J0-000A-0  
2J0000

Relevé officiel - Revenu Québec  
Formulaire prescrit - Président-directeur général

## Renseignements à l'intention du bénéficiaire du relevé 16

### Bénéficiaire qui est une société ou une fiducie

Les revenus inscrits sur ce relevé doivent être déclarés dans la déclaration de revenus de la société ou de la fiducie, selon le cas.

### Bénéficiaire qui est un particulier

S'il y a lieu, reportez les montants inscrits aux cases de ce relevé aux lignes correspondantes de votre déclaration de revenus.

### Instructions et explication relatives aux cases du relevé 16

- A** Gains en capital. Reportez ce montant à la ligne 22 de l'annexe G, après soustraction des montants inscrits aux cases A-2, A-3 et H. S'il s'agit d'une perte en capital, le montant de la case A est négatif.
- B** Paiement unique de retraite (ligne 154)
- C1** Montant réel des dividendes déterminés (ligne 166)
- C2** Montant réel des dividendes ordinaires (ligne 167)
- D** Rente de retraite donnant droit à un crédit d'impôt (ligne 122)
- E** Revenus d'entreprise de source étrangère (ligne 130)
- F** Revenus de placement de source étrangère (ligne 130)
- G** Autres revenus. Reportez ce montant à la ligne 130, après soustraction des montants inscrits aux cases G-5, G-6, G-8 et G-9.

- H** Gains en capital donnant droit à une déduction. Reportez ce montant à la ligne 56 de l'annexe G, après soustraction du montant inscrit à la case H-3
- I** Montant imposable des dividendes déterminés et ordinaires (ligne 128)
- J** Crédit d'impôt pour dividendes. Reportez ce montant à la ligne 415. S'il y a lieu, soustrayez-en le montant inscrit à la case J-1
- K** Impôt étranger sur des revenus d'entreprise. Ce montant est utilisé pour calculer le crédit pour impôt étranger. Remplissez le formulaire *Crédit pour impôt étranger* (TP-772).
- L** Impôt étranger sur des revenus non tirés d'une entreprise. Ce montant est utilisé pour calculer le crédit pour impôt étranger. Remplissez le formulaire *Crédit pour impôt étranger* (TP-772).
- M** Rajustement du prix de base d'une participation. Utilisez ce montant pour rajuster le prix de base de votre participation au capital de la fiducie. Si le montant de la case M est positif, il correspond généralement à une distribution de capital ou à un avantage non imposable : soustrayez-le du prix de base rajusté (PBR) de votre participation. S'il est négatif, ajoutez-le au PBR.
- N** Dons attribués par un organisme religieux. Consultez le guide de la déclaration de revenus à la ligne 395.

### Renseignements complémentaires

- A-1** Gain en capital de source étrangère
- A-2** Revenu fractionné – Gain en capital réputé dividende ordinaire (ligne 167). Consultez le guide de la déclaration aux lignes 295 et 443.
- A-3** Revenu fractionné – Gain en capital réputé dividende de source étrangère (lignes 130, 295 et 443)
- B-1** Paiement unique de retraite de source étrangère
- D-1** Rente de retraite de source étrangère
- E-1** Revenu fractionné (lignes 295 et 443)
- F-1** Revenu fractionné (lignes 295 et 443)
- G-1** Revenu fractionné (lignes 295 et 443)
- G-2** Revenu d'agriculture ou de pêche donnant droit à une déduction (ligne 86 de l'annexe G)
- G-3** Revenu fractionné – Entreprise canadienne (lignes 295 et 443)
- G-4** Revenus de retraite de source étrangère
- G-5** Allocation de retraite (ligne 154)
- G-6** Prestation au décès (ligne 154)
- G-7** Exemption – Prestation au décès
- G-8** Paiement unique provenant d'un régime de pension agréé (RPA) et versé à un bénéficiaire autre que le conjoint survivant (ligne 154)
- G-9** Rente d'étalement pour artiste (ligne 154)
- G-10** Impôt retenu sur la rente d'étalement pour artiste
- H-1** Biens agricoles ou de pêche admissibles
- H-2** Actions admissibles de petite entreprise
- H-3** Revenu fractionné – Gain en capital réputé dividende ordinaire (ligne 167). Consultez le guide de la déclaration aux lignes 295 et 443.
- I-1** Revenu fractionné (lignes 295 et 443)
- J-1** Crédit d'impôt pour les dividendes inscrits à la case I-1